



Modalités de recrutement à l'entrée d'une année de master

Pour l'ensemble des candidatures à une année de master, le candidat dépose un

DOSSIER DE CANDIDATURE

Attention aux dates de dépôt de dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces retenues par la commission pédagogique parmi la liste suivante :

- lettre de motivation
- CV
- relevés de notes
- attestations de réussite, copie de diplômes
- certifications diverses (TOEIC, IAE Score message....)
- et de tout autre document permettant à la commission pédagogique de la formation visée de porter une appréciation sur la candidature. L'examen du dossier pourra être complété le cas échéant par un entretien individuel ou d'un test.

INFORMATIONS SUR LA CONFIRMATION DE L'ADMISSION DANS UNE ANNEE DE MASTER

Les candidats devront confirmer, dans un délai de 15 jours, la proposition d'admission dans la formation visée.

Passé ce délai et en l'absence de réponse, le bénéfice de l'admission dans ladite formation est perdu.